

2014
2015

GUIDE DES
FORMATIONS

Enseigner est un métier qui s'apprend !!

AFA

ANIMATEUR

Pédagogie

enseignement

DAF

FORMATION

apprentissage

ARTS MARTIAUX

DIF

F.F. KARATÉ 
et disciplines associées

LIGUE RHONE - ALPES





L'ECOLE REGIONALE DE FORMATION : NOTRE METIER, VOUS ACCOMPAGNER

Nos missions

- Mettre en place un plan de formation
- Accompagner les stagiaires dans leur projet de formation
- Constituer une équipe pédagogique

Nos engagements

- Nous mettons en place une programmation favorisant les échanges interdisciplinaires et le partage d'expériences
- Nous valorisons vos compétences et nous vous permettons de progresser à votre rythme
- L'équipe pédagogique vous accompagne tout au long de votre formation
- Nous mettons à votre disposition des outils pédagogiques nécessaires à votre apprentissage

Votre interlocuteur

- Karen SAINT-PATRICE, 4^{ème} dan de Karaté
- Titulaire du DESJEPS + Licence STAPS
- 25 ans de pratique des Arts Martiaux
- Championne du monde de Karaté



POURQUOI SUIVRE UNE FORMATION ?

- Développer l'activité de votre club
- Evoluer dans votre sport et dans votre club
- Officialiser votre statut d'enseignant
- Valoriser votre parcours de pratiquant
- Actualiser vos connaissances
- Acquérir de nouvelles compétences
- Mieux répondre aux attentes de vos élèves
- Echanger les « bonnes pratiques »
- Développer son réseau



L'OFFRE DE FORMATION POUR DEVENIR ENSEIGNANT



Diplôme d'Instructeur Fédéral

Places Limitées

250 €

Permet d'enseigner bénévolement, en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA. Son titulaire peut ouvrir des clubs. La formation permet d'obtenir un allègement de formation sur le Certificat de Qualification Professionnelle.

■ Organisation

- 70 heures de formation

■ Conditions d'inscription

- Être licencié de la FFKDA
- Avoir au moins 18 ans
- Être ceinture noire
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme



Diplôme d'Animateur Fédéral

Places Limitées

100 €

Formation permettant de prendre en charge des cours en toute autonomie de façon strictement bénévole.

■ Organisation

- 14 heures de formation

■ Conditions d'inscription

- Être licencié de la FFKDA
- Avoir au moins 18 ans
- Être ceinture noire
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme



Attestation Fédérale d'Assistant

30 €

Une journée de sensibilisation à l'enseignement pour devenir l'assistant bénévole d'un professeur diplômé durant un cours. Le titulaire de l'AFA ne peut pas enseigner en pleine autonomie.

■ Organisation

- 8 heures de formation

■ Conditions d'inscription

- Être licencié de la FFKDA
- Avoir au moins 14 ans
- Être ceinture marron au minimum



L'ECOLE DE FORMATION LE REFERENT DE PROXIMITE

La Ligue Rhône-Alpes de Karaté & Disciplines Associées possède deux Centres de Formation situés dans le secteur Lyonnais et dans le secteur Grenoblois.





FORMATION CONTINUE ENSEIGNANTS DIPLÔMÉS



La formation continue est un élément majeur de la formation tout au long de la vie.

Ella a pour ambition la dispense de nouvelles compétences ou l'actualisation de compétences déjà acquises.

Les formations s'adressent à toute personne titulaire d'un diplôme.

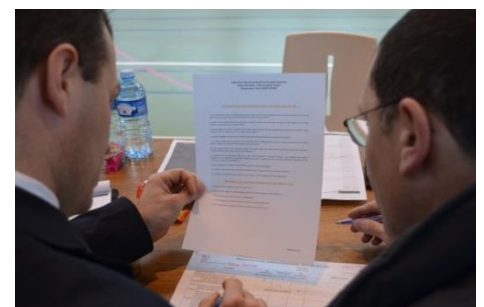
Si vous avez des demandes spécifiques ou des besoins en formation, n'hésitez pas à contacter le Responsable des Formations : erf.rhonealpes@ffkarate.fr

Module de Formation Continue

GRATUIT

- **Organisation**
 - 1 journée de formation
- **Conditions d'inscription**
 - Être licencié de la FFKDA
 - Être titulaire d'un diplôme d'enseignant

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



AGENDA PREVISIONNEL DES FORMATIONS 2014-2015



DIF



DAF



AFA



Formation Continue

SITE LYONNAIS

Samedi 8 novembre 2014 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•	•		
Dimanche 9 novembre 2014 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•	•		
Samedi 31 janvier 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•			
Dimanche 1 ^{er} février 2015 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•			
Samedi 7 mars 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•			
Dimanche 8 mars 2015 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•			
Samedi 21 mars 2015 - 9h à 12h et 13h30 à 17h30			•	

SITE GRENOBLOIS

Samedi 22 novembre 2014 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•	•		
Dimanche 23 novembre 2014 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•	•		
Samedi 17 janvier 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•			
Dimanche 18 janvier 2015 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•			
Samedi 21 février 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	•			
Dimanche 22 février 2015 - 9h à 12h30 et 13h30 à 17h	•			
Dimanche 22 mars 2015 - 9h à 12h et 13h30 à 17h30			•	
Samedi 6 juin 2015 - 9h à 12h et 13h30 à 16h30				•

SESSIONS COMMUNES AUX 2 SITES

Dimanche 12 avril 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 17h	Séminaire Ecole de Formation Rhône-Alpes Regroupement DAF + DIF des 2 centres de Formation
Samedi 25 et dim. 26 avril 2015 - 9h à 12h30 et 14h à 18h	Evaluations DAF et DIF des 2 centres de formation
Samedi 13 juin 2015 Cérémonie des Diplômes AFA, DAF et DIF	

COMMENT S'INSCRIRE ?

**COMPLÉTER LE DOSSIER PAPIER
JOINT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT**

OU

**INSCRIPTION EN LIGNE
VIA LE SITE INTERNET DE LA LIGUE**

TRANSMETTRE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- Photocopie de votre pièce d'identité
- Photocopie de la carte de licence de la saison en cours
- Photocopie de votre diplôme de grade
- La convention de formation de l'Ecole de Formation complétée et signée
- Photocopie d'un certificat médical «apte à la pratique et à l'enseignement des Arts Martiaux et des Sports de combat»
- 2 enveloppes timbrées 16*23 libellées à votre nom et adresse
- Photocopie du diplôme de secourisme, *uniquement pour le DAF et le DIF* (Cf Annexes)
- 1 chèque correspondant au montant de la formation à l'ordre de la Ligue Rhône-Alpes de Karaté & DA

ANNEXES

Dossier d'inscription
Convention de formation

DOSSIER D'INSCRIPTION 2014-2015
(PARTIE 1/2)

Centre de formation secteur Grenoblois

Départements 07, 26, 38, 73 et 74

Centre de formation secteur Lyonnais

Départements 01, 42 et 69

CHOIX DE FORMATION

- AFA DAF DIF
 Formation Continue

INFORMATIONS RELATIVES AU STAGIAIRE

Merci de remplir le formulaire en lettres majuscules et de manière lisible

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Lieu : _____

Adresse : _____

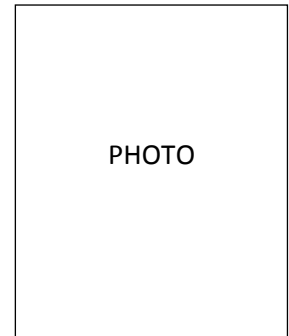
Code postale : _____ Ville : _____

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Mobile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

E-mail : _____ @ _____

Profession : _____

N° de licencié (sur la carte de licence) : _____ Votre grade : _____



INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE CLUB

Nom du club : _____ N° de club (sur la carte de licence) : _____

Discipline : _____ Style : _____

Nom du professeur : _____ Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Êtes-vous bénévole dans votre club ? Oui Non

Enseignez-vous ? Oui Non

Êtes-vous arbitre ? Oui Non

Êtes-vous sportif de Haut-niveau ? Oui Non

Possédez-vous un diplôme sportif ? Oui Non

Fonction : _____

Depuis combien d'années : _____

Si oui, joindre un justificatif pour l'allègement DIF

Si oui, joindre un justificatif pour l'allègement DIF

Si oui, joindre un justificatif pour l'allègement DIF

Décrivez vos motivations :

JOINDRE LES DOCUMENTS RELATIFS A VOTRE INSCRIPTION ET ENVOYER VOTRE DOSSIER A
Karen SAINT-PATRICE
44 route d'Annecy, 74330 POISY

CONVENTION DE FORMATION

Article 1 : Objet, nature, durée de la formation

Cette convention est établie entre le stagiaire et la Ligue Rhône-Alpes de Karaté et Disciplines Associées dans le cadre d'une inscription à une action de formation, intitulée _____, organisée par l'Ecole Régionale de Formation.

- Nombre d'heures de formation : _____ heures
- Centre de formation : _____
Secteur Grenoblois (départements 07 ; 26 ; 38 ; 73 ; 74) Secteur Lyonnais (départements 01 ; 42 ; 69)
- Dates de réalisation de la formation :
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____
 - _____

Article 2 : Engagements de l'Ecole Régionale de Formation

L'Ecole Régionale de Formation s'engage :

- à mettre à disposition les supports de cours ou tout autre support pédagogique en lien avec la formation,
- à mettre en place des exercices et des mises en situation afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et favoriser la réussite à l'examen,
- à transmettre le Diplôme d'Animateur ou d'Instructeur Fédéral en cas de réussite à l'examen délivré par la FFKDA

Article 3 : Engagements du stagiaire

Le stagiaire s'engage :

- à être présent aux dates, lieux et horaires communiqué par le responsable de formation,
- à prévenir en cas d'absence, de retard, ou départ avant l'horaire prévu le responsable de formation.
- à avoir le matériel sportif et scolaire nécessaire pour suivre la formation et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité des établissements où se déroulent les formations,
- à de respecter les règles de savoir-vivre et de savoir-être,
- à de conserver en bon état les locaux et le matériel mis à disposition.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

Rappel à l'ordre ; avertissement écrit par le Directeur Technique de Ligue ou par son représentant ; exclusion temporaire de la formation ; exclusion définitive de la formation.

Article 4 : Coût de la formation

Le coût de la formation s'élève à (chèque à l'ordre de la Ligue Rhône-Alpes de Karaté et DA):

- 250 € pour une inscription au DIF
- 100 € pour une inscription au DAF
- 30 € pour une inscription à l'AFA
- Gratuit pour une inscription à un atelier de formation continue
- Gratuit pour la participation à la Commission ERF

Toute formation commencée est due dans son intégralité. Une facture acquittée sera transmise par le Trésorier de la Ligue à chaque stagiaire dès l'encaissement du chèque.

Article 5 : Utilisation des droits à l'image

Le stagiaire autorise la Ligue Rhône-Alpes de Karaté et Disciplines Associées à utiliser toute photo ou représentation le concernant pour les besoins de sa communication.

Oui Non

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours à la juridiction compétente.

Fait le ___ / ___ / _____, à _____

Signature

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles démarches dois-je effectuer pour m'inscrire ?

1. Je remplis le bulletin d'inscription et la convention de formation,
2. Je joins les pièces administratives demandées (situés en annexe du Guide des Formations)
3. Je fournis un chèque libellé à l'ordre de la Ligue Rhône-Alpes de Karaté et DA, correspondant au montant de la formation choisie.
4. J'expédie le dossier complet par courrier à Karen SAINT-PATRICE - 44 route d'Annecy - 74330 POISY

Quand dois-je m'inscrire ?

Le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date d'entrée en formation (le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront par ordre de réception des dossiers).

Quels sont les horaires de formation ?

Les formations se déroulent pendant le week-end, les horaires habituels sont : 9h / 18h. La programmation et le lieu de formation, seront précisés sur ma convocation (envoyée par mail avant chaque début de week-end).

Les frais de déplacement et de restauration restent-ils à ma charge ?

OUI, les frais annexes à la formation demeurent à ma charge. Il m'appartient de me renseigner sur leur éventuelle prise en charge par mon club.

Qu'est-ce que le diplôme de secourisme ?

Depuis le 1^{er} août 2007, le diplôme de secourisme de référence est le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Il s'agit du nouveau nom de l'AFPS qui existait depuis 1991. Par analogie, tous les diplômes admis en équivalence de l'AFPS le sont pour le PSC 1:

- Attestation de Formation aux Premiers Secours ;
- Brevet National de Secourisme ;
- Brevet National des Premiers Secours ;
- Certificat de sauveteur-secouriste du travail (recyclage à jour) ;
- Brevet de brancardier secouriste ;
- Brevet de secouriste de la Protection Civile.

Attention : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense ainsi que les diplômes de premiers secours délivrés par les pays étrangers (sauf Monaco) ne sont pas considérés comme équivalents.

Il a été admis que : « la dispense de l'Attestation de Formations aux Premiers Secours était accordée aux détenteurs du Diplôme d'État dans les disciplines suivantes » :

- médecine,
- vétérinaire,
- chirurgien-dentiste,
- sage-femme,
- pharmacie,
- infirmier (e) Diplômé d'Etat.

Quels sont les dispenses possibles pour la formation DIF ?

	UF1 Pédagogie	UF2 Réglementation	UF3 Anatomie/physiologie
DISPENSE TOTALE		Membre de l'ETR Arbitres départementaux, régionaux et nationaux	Médecins, Kinésithérapeutes Infirmiers Titulaires d'un diplôme paramédicale ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent Les titulaires de la partie commune d'un brevet d'état
DISPENSE PARTIELLE	Dispense de 10h du module A : Titulaire du DAF / Titulaire d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Dispense de 4h du module A : Titulaire du DAF Président de club	

Une autre question ? ...

Contactez le responsable des formations : erf.rhonealpes@ffkarate.fr

**INSCRIPTION PAR COURRIER
IL VOUS SUFFIT DE RETOURNER VOTRE
DOSSIER COMPLET A :**

Ecole Régionale de Formation
Karen SAINT-PATRICE
44 route d'Annecy
74330 Poisy

E-Mail : erf.rhonealpes@ffkarate.fr

<http://www.ffkarate.fr/rhonealpes>
Rubrique Ecole de Formation



**Enseigner c'est apprendre
une deuxième fois !**



**Retrouvez le référentiel des formations
dans le livret de formation**

disponible en téléchargement sur le site internet

**ATTENTION VOTRE INSCRIPTION
NE SERA VALIDÉE
QU'À RECEPTION
D'UN DOSSIER COMPLET**

Cf Conditions p. 2 et 4

PRE-INSCRIPTION EN LIGNE

Vous souhaitez réserver votre place dès maintenant,
choisissez votre formation et inscrivez-vous sur

<http://www.ffkarate.fr/rhonealpes>